



**Commune de Chens sur Léman  
Haute Savoie**



**D 2022 - 80**

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	17
Conseillers votants :	22
Dont cinq pouvoirs	

Date de la convocation du Conseil  
Municipal : 31 octobre 2022

**OBJET : CREATION ET  
SUPPRESSION DE POSTES SUITE  
A PROMOTION INTERNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

*L'an deux mille vingt deux, le huit novembre, le conseil municipal de la Commune de Chens sur Léman dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame MORIAUD Pascale, Maire*

**PRESENTS** : TRONCHON J. MEYRIER M.  
De PROYART A. BAARSCH C. MORAND  
F. ZANNI F. FICHARD B. STUBERT B.  
PLEYNET J.P. BILLARD G. DENERVAUD  
M. CHEVRON F. DIANA C. CORNU C.  
MATTERA A. QUERNEC-GARIN C.

**EXCUSES** : ARNOUX. R. « pouvoir à  
MORAND F. »CHANTELOT C. « pouvoir à  
MORIAUD P. » RACINE FREIXENET M.  
« pouvoir à DENERVAUD M. » GEROUDET  
A. « pouvoir à FICHARD B. » CHANTELOT  
L. « pouvoir à TRONCHON J. »  
CHAMPEAU S.

Est élue secrétaire de la séance : MATTERA A.

Madame le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la promotion sociale 2021, un agent remplit les conditions à une promotion interne correspondant au poste occupé.

Madame le Maire propose au conseil municipal la suppression de poste à décider en vue de la création d'un nouveau poste ci-dessous :

Poste actuel	Date de suppression	Nouveau poste	Date de création
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
Adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet	01/01/2023	Rédacteur territorial à temps complet	01/01/2023



Le Conseil Municipal,

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 stipulant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté n° 2021 – AG – 24 du 08 juillet 2021 de Monsieur le président du centre de gestion de Haute-Savoie établissant la liste d'aptitude pour l'accès au grade de rédacteur territorial,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**EMET** un avis favorable à la suppression et création de postes ci-dessus proposés, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

**FIXE** le nouveau tableau des emplois permanents tel qu'indiqué en annexe ;

**PRECISE** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2023

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus.

Suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Pascale MORIAUD



La secrétaire

Audrey MATTERA